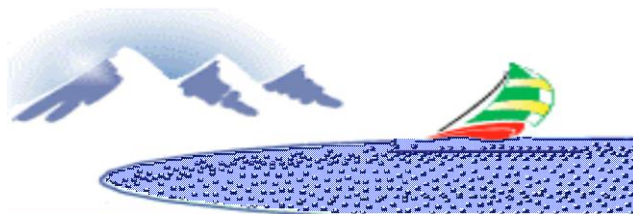


C.V.R.L

Club de Voile des Rives de Lérans

BP N° 60101
09301 Lavelanet



REGLEMENT INTERIEUR ANNEXE2

Dispositif de Surveillance et d'Intervention

1 Descriptif environnement et matériel

Notre zone de navigation se situe sur le lac de Montbel voir plan du lac de l'annexe 2.

- Respecter une bande de 20 m. par rapport aux berges et de 50 m. par rapport aux barrages de Lérans et de Montbel. Ne pas dépasser la ligne de bouées jaunes du barrage de Camon.
- En été, respecter la zone de baignade définie par des bouées jaunes.
- **Tous les points du gréement doivent être contrôlés avant de partir (si besoin se faire aider)**
- Un pavillon « Club FFV » dans le mat à terre signifie que le plan d'eau est surveillé (voir zone surveillée sur le plan) par un membre du club (journalier). Prévenez-le avant de partir. Si le plan d'eau n'est pas surveillé prévenez un de vos proches.
- Le club dispose de 2 bateaux de sécurité.
- 3 talkies-walkies sont à disposition des journaliers chargés de la surveillance en cas de prévisions météo dégradées : vent violent, orage etc. ...
- Une trousse de première urgence est à votre disposition dans le bureau du club.
- **Le lac de Montbel sert de Zone « d'écopage » pour les avions de la Protection Civile l'avis est signifié par 3 coups longs des sirènes d'alerte de Montbel : toute embarcation doit libérer immédiatement le plan d'eau et regagner le club ou la berge suivant sa position sur le plan d'eau.**

2 Affichage des numéros d'urgence, appel des secours

- **En cas d'appel**, préciser le lieu, la nature de l'incident, le nombre de victime ; **ne raccrochez jamais le premier**, le coordinateur des secours peut vous poser des questions importantes et vous aider en attendant l'arrivée des secours. Prévoir des personnes pour orienter ces secours.
- Le téléphone du club permet un accès direct aux appels de secours : **15, 17 et 18.**
En cas d'appel par un téléphone portable, faire le 112

Les numéros de téléphones d'urgences sont affichés pour rappel à proximité du téléphone du club.

3 Consigne de sécurité, conduite à tenir

- **Chaque adhérent doit connaître le règlement intérieur qui lui est donné lors de son inscription.**

Rappel : «Avant l'embarquement, tout équipage juge de ses capacités en fonction des conditions météorologiques, et doit s'assurer en tout temps qu'un moyen d'intervention peut être mis à sa disposition si besoin est.

Suivant les conditions climatiques, météorologiques, le journalier peut à tout moment interrompre une activité nautique utilisant le matériel du club».

Avant chaque activité, le journalier vérifie à terre que chaque brassière est en bon état et bien adaptée à l'utilisateur.

- Le port de la brassière est obligatoire. Veiller à son bon état ainsi que celui du matériel.
- Restez vigilant et adaptez votre navigation en fonction de votre environnement et de la météo.
- En cas de difficultés ne quittez jamais votre embarcation, ne rejoignez pas la rive à la nage.
- En cas d'accident pouvant mettre en danger une (ou plusieurs) personne, chavirage, choc, blessure, etc. ... intervention rapide du journalier pour assistance et organiser une évacuation si nécessaire.
- En période d'été (juillet/août, un maître nageur assure la surveillance de la zone de baignade, ne pas hésiter à faire appel à ses services en cas de besoin. Il dispose d'un poste de réanimation.

4 Organisation de Manifestations

- Le lac ayant une surface de navigation supérieure à 150 hectares le nombre de bateaux de surveillance obligatoire est de :
 - 2 jusqu'à 20 voiliers
 - 3 de 21 à 50 voiliers
 - 4 de 51 à 80 voiliers
 - 5 de 81 à 100 voiliers, au delà 1 bateau de plus par tranche de 30
- Une liaison Hertzienne relie les bateaux de surveillance et le P.C. de course ou le journalier lesquels assureront la liaison avec les moyens de secours en cas de nécessité.
- Les conditions météorologiques sont affichées sur le tableau officiel du C.V.R.L.

ADOPTÉ PAR C A DU 08 JANVIER 2012